

OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT NON SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ



INITIÉE PAR
CRFP 13

ET PRÉSENTÉE PAR



**Informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques,
financières et comptables de Carrefour Property Development**



Le présent document relatif aux autres informations de Carrefour Property Development (« CPD » ou la « Société ») a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 23 juillet 2014, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF et à son instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de CPD.

Le présent document complète la note en réponse de CPD à l'offre publique de retrait non suivie d'un retrait obligatoire initiée par la société CRFP 13 sur les actions CPD, visée par l'AMF le 22 juillet 2014 sous le n°14-429 en application d'une décision de conformité en date du 22 juillet 2014.

Des exemplaires du présent document et de la note d'information en réponse sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de CPD (www.carrefourpropertydevelopment.fr) et peuvent être obtenus sans frais auprès de CPD, 66, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine - France.

Un communiqué de presse sera publié conformément aux dispositions des articles 221-3 et 231-28 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

SOMMAIRE

1.	INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF.....	3
2.	ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A CPD	4

Le présent document est établi par CPD, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF, dans le cadre du dépôt de l'offre publique de retrait non suivie d'un retrait obligatoire portant sur la totalité des actions CPD existantes non détenues par CRFP 13, de concert avec CRFP 16, par les administrateurs de la Société et par la Société elle-même, au prix de 19,20 euros par action (l'« Offre »), initiée par la société CRFP 13, société par actions simplifiée au capital de 41.260.000 €, dont le siège est route de Paris, Zone Industrielle, 14120 Mondeville, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Caen sous le numéro 487 564 759 (l'« Initiateur » ou « CRFP 13 »).

1. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF, il est précisé que les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de CPD figurent dans le document de référence de CPD pour l'exercice social au 31 décembre 2013 déposé auprès de l'AMF le 28 avril 2014 sous le numéro D.14-0424 incorporées par référence dans le présent document.

Ce document est disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de CPD (www.carrefourpropertydevelopment.fr).

Il peut par ailleurs être obtenu sans frais auprès de CPD - 66, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine - France.

2. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A CPD

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 23 juillet 2014 et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par son instruction 2006-07 du 25 juillet 2006 dans le cadre de l'offre publique de retrait non suivie d'un retrait obligatoire initiée par CRFP 13 et visant les actions de Carrefour Property Development. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Madame Anne-Marie Aurières-Perrin
Directeur Général Délégué